



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 19 Novembre 2020 à 20h, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

1/Régularisation foncière de la voirie rue Meierhof

A/ régularisation de la parcelle section 04 parcelle 143 située dans la voirie rue Meierhof

M et Mme LAAS habitants au 1A rue Meierhof ont signalé à la commune qu'une parcelle leur appartenant est située dans la voirie de la rue Meierhof et souhaitent au plus vite que la commune régularise cette situation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de l'acquisition de la parcelle référencée section 04 parcelle 143 d'une contenance de 0.46 are dans l'emprise de la voirie de la rue Meierhof auprès de M. Antoine LAAS et Mme Claudine GRATHWOHL au 1 A rue Meierhof 67840 KILSTETT au prix de vente de 1 € :

B/ régularisation de la parcelle section 04 parcelle 141 située dans la voirie rue Meierhof

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de l'acquisition de la parcelle dans l'emprise de la voirie de la rue Meierhof auprès d'un propriétaire au prix net de 3060 € l'are :

Propriétaire : M LAAS Antoine 1A rue Meierhof 67840 KILSTETT

1 parcelle : Ref cadastrale : Section 04 parcelle 141 contenance de 0.20 are

2/Travaux de voirie rue du Chemin de Fer : TP Klein : avenant n°2 au marché

Les travaux prévus dans le marché initial signés le 26 février 2020 ont subi des modifications du fait de surcoûts liés à l'épidémie de COVID-19 dans l'exécution du chantier

La plus-value de l'avenant n°2 s'élève à 3 500.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour un montant de 3 500.00 € HT

Nouveau montant du marché public après avenant n°2:

- Montant HT : 68 750.60 €
- Montant TTC : 82 500.72 €

Titulaire du marché : TP KLEIN 67850 Herrlisheim

3/Projet de sécurisation de l'accès voirie au groupe scolaire Louise Weiss :

La commune souhaite sécuriser les accès à l'école au niveau de la rue du Lieutenant de Bettignies. Les travaux de sécurisation consistent à réaliser des aménagements spécifiques comme installer des feux vert de récompense, coordonner des sens de circulation avec alternance, installer un feu à la rue de l'école avec boucle de détection. Des travaux de voirie en coordination avec le génie civil sont également prévus pour sécuriser le passage piéton.

Le projet est éligible au dispositif de soutien de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 au titre de la sécurisation de l'espace public en agglomération et des abords des écoles. Le dossier de demande de subvention est complet et la commune a eu l'accord de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg pour lancer les travaux.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 voix contre, Approuve le projet d sécurisation des abords de l'école et de la voirie pour un montant approximatif de 50 000.00 € HT

- Travaux de génie civil et de signalisation dynamique pour un montant approximatif de 34 480.00 € HT Fournisseur : SPIE –Geispolsheim-Gare
- Travaux de voirie en coordination avec le génie civil pour un montant approximatif de 14 858.50 € HT Fournisseur E JL Alsace-ZI Schweighouse sur Moder

4/Règlement intérieur du Conseil municipal

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur.

5/Modification de la durée hebdomadaire de services du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en CDI à temps non complet

Vu l'accord de l'agent pour diminuer sa durée hebdomadaire de service suite à une désinscription en percussions à l'École de musique municipale,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe en CDI (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} janvier 2021
1/20ème	0.50/20ème

6/Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 6 cessions immobilières

Le Maire

Francis LAAS